

nom de V. E. qui ne peut se rendre exactement en langue chinoise, à cause de la prononciation du G. et du Z. qui ne se trouvent pas dans cette langue.

J'expliquai au Haut Commissaire Impérial que, si V. E. avait prévu sa présence à Canton pour l'époque de mon arrivée, elle n'aurait pas manqué de lui écrire ainsi qu'elle l'avait fait pour le Vice-Roi. Je crus entrevoir qu'une lettre lui aurait d'autant plus fait plaisir qu'il apprit de moi, avec satisfaction, que V. E. s'est fait un grand nom dans les lettres.

La conversation ayant été ramenée sur la France, je présentai à S. E. le Haut Commissaire la lettre dont copie ci-jointe Le contenu en avait été concerté entre le Commandant et moi. Nous avions pensé et j'espère, M. le Ministre, que cette réserve sera approuvée par V. E., qu'au moment de commencer les relations avec la Chine, il importait de faire preuve de modération, et de ne pas élever des prétentions qui, si elles n'étaient pas exagérées, avaient l'inconvénient immanquable de nous faire essuyer le déboire d'un refus. En obtenant une position analogue à celle de l'Angleterre, nous obtenons tout ce qu'il nous était permis d'espérer pour le moment, et sans que cette position ait le désavantage d'avoir été acquise en heurtant l'amour-propre des Chinois. Aussitôt que le Haut Commissaire Impérial eut pris connaissance de ma lettre, il me dit que, puisque le Gouvernement chinois en avait agi avec l'Angleterre, malgré les anciens et récents démêlés des Chinois et des Anglais, d'une manière aussi généreuse, le Gouvernement Impérial ne croyait pas devoir se montrer moins amical à l'égard de la France ; car, ajouta-t-il, indépendamment de ce que l'Empereur a voulu que tous les Européens fussent traités sur le même pied, la France a par devers elle la longue amitié qu'elle avait entretenue avec la Chine. Je réitérai alors verbalement la demande contenue dans ma lettre, qu'un document authentique me fût délivré, au sujet des nouveaux réglemens, et j'ajoutai que je serais bien aise d'avoir, de S. E. le Vice-Roi, un accusé de réception de la lettre de V. E. — Ces deux demandes furent accueillies.

Les deux questions qui nous avaient conduits à Canton, celle de ma réception et celle relative à la participation du commerce français aux avantages concédés aux Anglais, se trouvaient ainsi réglées ; les autorités se découvrirent, et nous